

PagesJaunes Groupe
Société anonyme, au capital de 56 196 950,80 Euros,
Siège social : 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex

552 028 425 RCS NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PagesJaunes Groupe sont convoqués en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire le 5 juin 2013 à 17 heures, au Palais Brongniart, Place de la Bourse, 75002 Paris.

L'ordre du jour de l'assemblée sera le suivant :

A titre ordinaire

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tel que ressortant des comptes annuels ;
- Approbation des conventions visées au rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas Cattelain en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Andrew Wolff en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Madame Sandrine Dufour en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Steven Mayer en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Lee Millstein en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Madame Cécile Moulard en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Marc Simoncini en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Mediannuaire Holding en qualité d'administrateur.

A titre extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration ;
- Changement de la dénomination sociale de la Société ;
- Modification des statuts en relation avec la prise d'effet le 1er mai 2013 des dispositions statutaires relatives au droit de vote de double ;
- Pouvoirs pour formalités.

Points de la compétence de l'Assemblée générale statuant à titre ordinaire, ajoutés suite au dépôt de projets de résolutions par des actionnaires de la Société

- Nomination de Monsieur Guy Wyser-Pratte en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Pierre Nollet en qualité d'administrateur.

Les projets de résolutions 1 à 16 qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale mixte ont été publiés dans l'avis préalable de réunion valant avis de convocation du *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 29 avril 2013.

En application des dispositions des articles L.225-105 et R.225-71 du Code de commerce, la société Wyser-Pratte Management Company Inc., 410 Park Avenue, Suite 510, New York, NY 10022, Etats-Unis, ayant justifié de la détention au 3 mai 2013 de 2.400.000 actions de la Société représentant plus de 0,854 % du capital social, a présenté deux projets de résolutions visant à nommer deux nouveaux membres du conseil d'administration de la Société.

En conséquence, sous réserve du respect par les déposants des dispositions du dernier alinéa de l'article R.225-71 du Code de commerce, l'Assemblée générale aura en outre à délibérer sur deux nouveaux projets de résolutions, qui prennent la forme de projets de résolutions numérotés « A » et « B ». Le texte et les motifs de ces projets de résolutions, tels qu'exposés par la société Wyser-Pratte Management Company Inc., ainsi que la position du Conseil d'administration sur ces projets de résolutions, figurent ci-après :

Résolution A (*Nomination de Monsieur Guy Wyser-Pratte en qualité d'administrateur*). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Guy WYSER-PRATTE, né le 21 juin 1940 à VICHY (France), de nationalité franco-américaine, demeurant 524 Guard Hill Road, Bedford, New York 10506, USA, en qualité d'administrateur pour une durée de cinq années qui prendra fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Guy WYSER-PRATTE, préalablement pressenti, a déclaré par avance accepter son mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'accès.

Résolution B (*Nomination de Monsieur Pierre Nollet en qualité d'administrateur*). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Pierre NOLLET, né le 12 mars 1959 à Boulogne-Billancourt (France), de nationalité française, demeurant 6, rue Villersexel à Paris (75007), en qualité d'administrateur pour une durée de cinq années qui prendra fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Pierre NOLLET préalablement pressenti, a déclaré par avance accepter son mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'accès.

Exposé des motifs des déposants :

«Nous avons appris la restructuration de l'endettement de la Société et la modification de son actionnariat suite aux accords de restructuration avec les principaux créanciers intervenus le 27 mars 2013, par les communiqués officiels de la Société et la presse.

A la suite de ces opérations de restructuration, il apparaît que la composition du Conseil d'administration de la Société a été modifiée et que le fond d'investissement américain Cerberus est désormais représenté par trois administrateurs.

Comme nombre d'actionnaires, nous ne sommes pas partie à ces accords de restructuration et il nous semble important que les actionnaires minoritaires soient également représentés au Conseil d'administration de la Société.

Soucieux du développement de la Société et afin d'accompagner le Management de la Société dans une optique dynamique de valorisation tant opérationnelle que patrimoniale, nous sollicitons la nomination de deux administrateurs indépendants, à savoir Messieurs Guy WYSER-PRATTE et Pierre NOLLET, lors de la prochaine assemblée générale :

- Monsieur Guy WYSER-PRATTE, né le 21 juin 1940 à VICHY (France), de nationalité franco-américaine, demeurant 524 Guard Hill Road, Bedford, New York 10506, USA, n'a jamais exercé d'emploi ou de fonction dans la Société et il n'est titulaire ou porteur d'aucune action de la Société. Il est depuis 1991 Président et CEO de Wyser-Pratte & Co et de Wyser-Pratte Management Co., Inc.
- Monsieur Pierre NOLLET, né le 12 mars 1959 à Boulogne-Billancourt (France), de nationalité française, demeurant 6, rue Villersexel à Paris (75007) n'a jamais exercé d'emploi ou de fonction dans la Société. Il est titulaire ou porteur de 10.000 actions de la Société. Par ailleurs, au cours des cinq dernières années écoulées, il a exercé les activités professionnelles suivantes dans d'autres sociétés :
 - Depuis 1986 : Banquier d'affaires et professionnel de l'investissement
 - Depuis 2012 : Associé et représentant de Guy Wyser-Pratte Management en France
 - Depuis 2006 : Bethencourt Executive Development SL (Espagne) : Administrateur
 - De 2003 à juin 2011 : Financière AVR SA (France) : Administrateur
 - De 2007 à octobre 2013 : Yellow Korner SA (France) : Administrateur
 - Depuis 2007 : Oxym Associates SARL (France) : Gérant. »

Position du conseil d'administration

Le 14 mai 2013, le Conseil d'administration, auquel ces projets de résolutions avec l'exposé de leurs motifs ont été soumis lors de sa réunion, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas les agréer.

1. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de Commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au troisième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les

conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2. Mode de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

— pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP Paribas Securities Services– CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

— pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

— pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services– CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

— pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Par ailleurs, les actionnaires ont également la possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale dans les conditions décrites ci-après :

- Pour les actionnaires au nominatif :

Les titulaires d'actions au nominatif pur qui souhaitent voter par Internet avant l'Assemblée Générale, devront, pour se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée, utiliser le numéro d'identifiant et le mot de passe leur permettant de se connecter sur le

site Planetshares afin de consulter leur compte nominatif. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin de voter.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant, lequel leur permettra d'accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin de voter.

- Pour les actionnaires au porteur :

Les actionnaires au porteur qui souhaitent voter par Internet avant l'Assemblée Générale, devront demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'établir une attestation de participation (pour la quantité précisée par l'actionnaire) et devront lui indiquer leur adresse électronique. Selon la procédure habituelle, l'établissement teneur de compte transmettra alors l'attestation de participation, ainsi que l'adresse électronique de l'actionnaire, à BNP Paribas Securities Services – CTS - Assemblées, Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Cette adresse électronique sera utilisée par BNP Paribas Securities Services pour communiquer à l'actionnaire un identifiant lui permettant de se connecter au site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée. L'actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion et, ensuite, voter.

Le site Internet sécurisé dédié au vote préalable à l'assemblée générale sera ouvert à compter du 17 mai 2013 à l'adresse suivante :

<https://gisproxy.bnpparibas.com/pagesjaunesgroupe.pg>.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 4 juin 2013, à 15 heures, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié au vote préalable à l'Assemblée Générale, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

Actionnaire au nominatif pur

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- l'actionnaire devra obligatoirement confirmer sa demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en se connectant avec ses identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire - Mes Assemblées Générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

Actionnaire au porteur ou au nominatif administré

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées

Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées :

- par voie électronique au plus tard la veille de l'assemblée, le 4 juin 2013 à 15 heures (heure de Paris),
- par voie postale au plus tard la veille de l'assemblée, le 4 juin 2013 à 15 heures (heure de Paris).

Tout actionnaire, titulaire d'actions inscrites en compte de titres nominatifs ou au porteur, ayant décidé d'exprimer son vote à distance, ne peut plus choisir, à compter de la réception d'un tel vote par BNP Paribas Securities Services, CTS Emetteurs-Assemblées, un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

3. Questions écrites par les actionnaires

Les questions écrites doivent être envoyées au Président du Conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social. Elles sont accompagnées d'une attestation de participation soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de Commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://www.pagesjaunesgroupe.com/>, à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée, soit le 14 mai 2013.

Le Conseil d'administration

